

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 41**  
**Hebdos régionaux de l'Outaouais**

**Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau**

**DEBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012**

**Québec, le 20 septembre 2012** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Pierre Fortin qui est secondé par le commissaire Michel Germain ainsi que la commissaire Marie-Hélène Gauthier, tiendra la première partie de l'audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier* par la Ville de Gatineau. L'audience publique aura lieu à compter du **lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 19 h** et se tiendra **au Centre communautaire Tétréau, situé au 361, boulevard de Lucerne, à Gatineau**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 30 octobre 2012, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 31 janvier 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

**OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

La documentation en version imprimée rendue disponible lors de la période d'information et de consultation du dossier par le public est toujours accessible à l'endroit ci-dessous. De plus, les documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et de l'audience publique pourront, quant à eux, être consultés gratuitement par Internet au même endroit :

- Bibliothèque municipale Bowater, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau.

Le dossier complet et les documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et de l'audience publique pourront être consultés en version imprimée aux endroits suivants :

- Bureau du BAPE, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec ;
- Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LE PROJET**

La Ville de Gatineau et son partenaire financier, la Commission de la capitale nationale (CCN), projettent le réaménagement de la portion est de la rue Jacques-Cartier. Le secteur riverain est principalement constitué de zones résidentielles et est occupé à 70 % par le parc de la Baie. Le projet longerait l'embouchure des rivières Gatineau et des Outaouais sur une longueur d'environ 3,2 km entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis. Ce projet viserait à stabiliser et naturaliser la berge, à optimiser la sécurité des piétons et des cyclistes, à modérer la circulation routière et à améliorer l'apparence de la rue tout en mettant en valeur le potentiel récréotouristique du secteur.

Le réaménagement nécessiterait la reconstruction de la chaussée à deux voies. La largeur de la chaussée projetée serait de 7,5 m, passant à 10 m dans certains secteurs, lorsque des bandes de stationnements sur rue sont prévus. La vitesse autorisée serait maintenue à 50 km/h. Le projet comprendrait notamment la construction d'un sentier récréatif, de places de stationnement et d'une voie de desserte permettant d'accéder à l'arrière des lots. De plus, il inclurait des travaux de stabilisation et de naturalisation de la berge et l'aménagement d'une marina publique. Enfin, le projet prévoit des travaux de décontamination du sol dans la partie ouest du parc de la Baie et en bordure des rivières Gatineau et des Outaouais. Le promoteur procéderait à l'acquisition de gré à gré, ultimement par expropriation, d'un peu plus de 80 lots. Ces acquisitions seraient nécessaires, notamment pour rendre le lieu public et mettre en valeur la berge. Le coût total du projet de réaménagement est estimé à 32,1 M\$, excluant l'acquisition de l'emprise et les études environnementales requises. Les travaux débuteraient en 2013.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [jacques-cartier-gatineau@bape.gouv.qc.ca](mailto:jacques-cartier-gatineau@bape.gouv.qc.ca).

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau*.